

Tranquillité publique : le Maire de Chenôve ne reconduit pas l'arrêté de couvre-feu

Chenôve, lundi 19 août 2019 – **Après 4 mois de violences urbaines subies sur le territoire communal qui ont conduit à l'instauration d'un arrêté de couvre-feu en vigueur jusqu'au 18 août inclus, Monsieur le Maire de Chenôve a décidé de ne pas reconduire cette mesure exceptionnelle.**

Les violences urbaines que Chenôve a connues en juin juillet ont conduit le Maire, Thierry FALCONNET à prendre, en lien avec les autorités, un arrêté de couvre-feu pour les mineurs de moins de 18 ans non accompagnés d'un de leurs parents ou d'un représentant légal. Pour rappel, cette mesure avait pour but d'apporter un cadre juridique et légal permettant aux forces de police de pouvoir prévenir les incidents éventuels, rétablir le calme, et d'apporter une réponse adaptée et proportionnée à l'égard des mineurs non accompagnés dont certains pourraient être impliqués dans des incidents potentiels.

Sans qualifier de « retour complet » au calme, la situation est, à cette heure, globalement apaisée. C'est la raison pour laquelle Thierry FALCONNET a pris la décision de ne pas reconduire l'arrêté qui était en vigueur jusqu'au 18 août.

La municipalité et les autorités restent toutefois mobilisées et très vigilantes en matière de tranquillité et de sécurité publique.

Contact / **Emilie Billot**

Directrice de la Communication

Tel : 03 80 51 56 17 • 06 17 41 03 49

Mail : emilie.billot@ville-chenove.fr